

Avis du SNES sur les projets de programmes **à l'ordre du jour du CSE du 3 juillet 2008**

La plupart des textes concernant les projets de programmes de collège qui ont été soumis à la CSC du 25 juin ont fait l'objet de modifications importantes suite à la consultation ministérielle, modifications qui nous ont été communiquées seulement lundi 23 juin !

Nous ne savons pas quelles modifications proviennent réellement de la consultation ministérielle, puisque nous n'avons eu communication d'aucun résultat.

Les enjeux majeurs concernent :

- les programmes de lettres où de lourdes modifications ont été apportées cette semaine. Malgré ces modifications, le programme n'en reste pas moins assez rétrograde et dans la droite ligne des programmes du primaire.
- les programmes de 5^{ème} 4^{ème} en technologie, où dans la logique des programmes de 6^{ème} une nouvelle discipline est définie.
- le projet d'arrêté d'organisation de l'enseignement d'histoire des arts, texte qui fixe de grandes thématiques, qui pose de nombreux problèmes (cf détails ci-dessous) et surtout, un texte qui engage le primaire, le collège et le lycée, texte que nous avons découvert lundi 23 juin !

En outre a été rajoutée à l'ordre du jour du CSE du 3 juillet la relecture des programmes de maths, Physique et SVT du pôle sciences qui eux n'ont été soumis à aucune consultation. Une relecture a déjà eu lieu l'an dernier "à la lumière du socle". Cette année, il s'agit d' "ajuster" au programme de primaire et, semble-t-il aux grilles de références du livret de connaissances et de compétences. On peut noter la suppression de la mention des groupes et l'ajout systématique d'un paragraphe sur l'histoire des arts (arts de l'espace, arts du quotidien...).

Projet d'arrêté fixant le programme d'enseignement de français pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège

Les incohérences et insuffisances du projet qui nous avait été initialement soumis sont encore amplifiées dans cette nouvelle version que nous avons eue deux jours avant la CSC.

Conçu dans la foulée des nouveaux programmes de primaire tout en s'efforçant de rester en phase avec le socle commun, sensé incarner la rupture, le projet de programme de lettres se présente au final comme un collage assez incohérent qui n'est structuré par aucune problématique claire.

Certaines parties du programme sont contradictoires entre elles et l'on relève des erreurs manifestes dans la partie « Etude de la langue ».

Le retour de la leçon de grammaire, prescrite dans ce nouveau programme, séparée de la lecture et de l'expression écrite et orale est selon nous une grave erreur pédagogique. Les réalités des usages de la langue ainsi que les apports de la linguistique sont remis en cause. On ne voit pas en quoi l'absence de réflexion sur la langue permettrait de mieux la pratiquer. D'ailleurs aucune étude scientifique ne vient étayer les affirmations selon lesquelles la répétition, la mémorisation et l'imitation, seraient plus à même de faire réussir tous les élèves. Au contraire la maîtrise de la langue passe par une réflexion indispensable sur les mécanismes de son fonctionnement, ce qui n'empêche aucunement de pratiquer par ailleurs des exercices de structuration. Or, cette réflexion ne peut se faire sans l'appui des textes. En outre ce projet de programme ne fait que très peu état des différences importantes existant entre la langue

écrite et la langue parlée et le programme d'expression orale est très insuffisant alors que les besoins de nos élèves dans ce domaine sont considérables.

En scindant l'étude de la langue, la lecture des textes et l'expression écrite et orale, ce programme fractionne les apprentissages. Sous une apparence de simplification, il va en fait multiplier les obstacles pour nos élèves et accroître les inégalités. Plus grave, il ne va pas du tout les éclairer sur le sens de ce qu'ils apprennent : dans ce programme, pas de visée, pas d'objectifs, pas de problématiques.

Il liste les œuvres à étudier mais ne dit pas comment les travailler avec les élèves ni dans quel but. Même si l'on peut se féliciter de quelques ajouts sur la littérature jeunesse, la presse, les ateliers d'écriture ou de théâtre, ils restent hélas bien timides et en marge de l'essentiel du programme, qui n'est pas tourné vers l'avenir et réactive ainsi la querelle des anciens et des modernes. Il est à l'opposé du projet de culture commune porté par le SNES.

Quelle place pour la liberté pédagogique des enseignants, condamnés à ressasser les mêmes textes? Les anciens programmes, qui donnaient aux enseignants tout loisir de choisir des œuvres dans le cadre de l'étude de tel ou tel genre littéraire leur accordaient une marge de manœuvre beaucoup plus grande, tout en maintenant le principe, absolument nécessaire, d'un cadre national.

Projet d'arrêté fixant l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts

Il s'agit d'un nouveau type de texte : un " arrêté d'organisation ".

Il présente à la fois l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts en primaire, au collège et dans les trois voies du lycée (" un quart du programme d'histoire des arts, la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques ", 24 h par an et par élève en lycée), annonce une épreuve au brevet sans en indiquer les modalités et précise que **le conseil pédagogique organise l'enseignement de l'histoire des arts**. Des thématiques interdisciplinaires très détaillées y sont présentées.

Ce texte qui n'a fait l'objet d'aucune consultation nous a été envoyé par mail lundi 23 pour examen en CSC mercredi 25 et passage en CSE le 3 juillet : les organisations SNES, SNEP, SNUIPP, SGEN, FEP CFDT, SE-UNSA, SN-FO-LC, CGT ont demandé le retrait de ce texte de l'ordre du jour du CSE.

Projet d'arrêté fixant les programmes d'arts plastiques et d'éducation musicale pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège

Le texte présenté en CSC mercredi 25 juin comprend des modifications importantes par rapport au projet soumis à consultation de la profession. Les modifications retenues par les IG d'arts plastiques et d'éducation musicale, présidents des deux groupes d'experts vont dans le même sens que celles que nous demandions suite à notre consultation SNES :

- en éducation musicale précisions apportées sur les pratiques instrumentales, sur la façon dont se construit une séquence de cours ainsi que sur les attendus concernant chaque niveau de classe par exemple.
- en arts plastiques, il y a davantage de référence au vocabulaire spécifique des arts plastiques.

Il n'en reste pas moins que la profession est inquiète des 50 % d'histoire des arts annoncés dans les deux disciplines, 50 % qui apparaissent dans un autre texte qui n'a été soumis à aucune consultation ni débat préalable. Nous avons dit en CSC qu'il n'était pas très sérieux d'avoir organisé une consultation en éducation musicale et en arts plastiques qui ne donne pas

aux collègues la vision d'ensemble de ce qu'ils auront à enseigner.

En outre, deux problèmes demeurent en éducation musicale :

- ce qui relève des compétences dans les différents tableaux n'est pas toujours clair ni explicite. L'Inspection générale a précisé que les documents d'accompagnement des programmes apporteraient des éclaircissements.
- les différents tableaux sont complexes, beaucoup sont à croiser entre eux, sans parler des tableaux concernant l'histoire des arts qu'il va aussi falloir croiser avec ceux-ci !

Projet d'arrêté fixant les programmes de maths, physique-chimie, SVT et techno pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} du collège

Le ministère entend demander un vote global sur ce texte, articulé en une " introduction commune " suivie des 4 projets, au motif, selon lui, qu'ils participent d'un seul ensemble dans le socle commun.

Nous avons demandé en CSC la dissociation.

Technologie

Le cycle central se situe dans la continuité de l'actuel et polémique programme de 6^{ème}. Il ne s'agit plus de partir d'un besoin pour construire un objet technique selon la démarche de projet, mais de comprendre comment fonctionne un objet entre autre à l'aide de la démarche d'investigation. Les collègues considèrent qu'il ne s'agit plus de la même discipline : ils refusent ce projet.

Nous demandons l'ajournement du vote sur ce texte et l'ouverture d'une véritable concertation.

Maths, Physique-chimie et SVT

Les programmes ont été " ajustés " soit disant sans aucune modification de contenu. Ils n'ont donc fait l'objet d'aucune consultation.

Or : il a de substantielles modifications (dont la disparition quasi complète de toute référence à l'histoire des sciences au profit de l'histoire des arts, suppression de toute mention de la nécessité de travail en groupe à effectif allégé dans les disciplines expérimentales, disparition de la pilule du lendemain en SVT etc.).

Nous demandons que ces textes soient amendés.

Projet d'arrêté fixant les programmes d'histoire-géographie et éducation civique pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} du collège

L'élaboration des programmes s'est faite dans une relative transparence, nous avons été consultés à plusieurs reprises et certaines de nos demandes ont été prises en compte. Même si nous n'avons pas connu avant la CSC le contenu des « repères » exigibles au brevet. Ceci est très regrettable car les choix opérés auraient mérités d'être débattus.

Ces programmes montrent des avancées intéressantes : plus de thèmes au choix, des approches nouvelles par étude de cas, une ouverture sur les mondes extra-européens, une réintroduction de l'histoire des sciences et des techniques, etc.

Les programmes ont été partiellement modifiés suite à la consultation officielle et à nos remarques au groupe d'experts. Ceci surtout pour les programmes histoire de 6^{ème} et de 5^{ème}, et pour le programme d'éducation civique, pour lequel **nos amendements proposés, avant la**

CSC, ont été pris en compte.

Le renforcement trop marqué de la capacité « raconter » au détriment de l'analyse critique du document a été tempéré, par l'introduction de l'expression « raconter et expliquer ». L'analyse du document a été introduite de manière plus systématique dans l'introduction des programmes histoire pour chaque niveau, mais n'apparaît toujours pas, contrairement à notre souhait dans la rubrique « capacités » qui doit servir, certainement, à l'évaluation du socle.

Nous demandons donc que cela soit plus clairement indiqué dans cette rubrique.

De même nous demandons que dans l'introduction générale aux programmes d'histoire des quatre niveaux, le travail sur documents soit réaffirmé à importance au moins égale avec celui du récit. *On coure sinon le risque de revenir vers une histoire enseignée qui ne soit qu'une simple récitation d'un passé reconstruit sans plus aucune perspective de problématisation et d'approches critiques.*

Certains repères, tels l'Encyclique Rerum Novarum, ajoutés après la consultation, nous semble bien peu pertinents pour un élève de 4^{ème}. Nous demandons le retrait de ce rajout.

Certains repères ont disparu et relèvent autant de parti pris idéologique : « 1936, lois sociales du Front Populaire » devient « 1936, victoire électorale du Front Populaire », le repère « 1945, sécurité sociale » disparaît de la nouvelle mouture !

D'autre part, nous demandons que les aspects civilisationnels, autre que purement religieux, apparaissent plus clairement dans le thème se rapportant aux débuts de l'Islam pour le programme de 5^{ème}.

L'introduction de l'histoire des arts, même si elle a été réalisée le plus souvent de manière habile et non contraignante, donne une orientation critiquable à certains thèmes et minore encore la place de l'histoire économique et sociale.

Le programme d'histoire des arts, présenté à part, modifie substantiellement ce qui est présenté dans le programme d'histoire géo. Seul ce programme présente l'obligation horaire de représenter un quart de l'enseignement d'histoire au collège. Ces indications horaires n'apparaissent pas dans les programmes histoire géo présentés.